

## Communiqué de presse

24 janvier 2011, au petit matin : 4ème expulsion de Roms à grand renfort de police sur la commune de Tremblay-en-France. Sur ces quatre expulsions, notons que trois au moins ont eu lieu à la demande de Monsieur ASENSI, deux en sa qualité de président de la S.E.A.P.F.A (Syndicat d'Equipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye, autrement dit le syndicat inter-communal chargé de la collecte des ordures et du recyclage), et, pour cette dernière expulsion, en sa qualité de Maire de la ville.

« Ça, c'est Tremblay! », comme le disent les grands placards publicitaires de la ville, voulant vanter le vivre-ensemble dans Tremblay-en-France.

Nous en sommes loin, ou du moins, les Roms - confondus par le Maire avec les gens du voyage - en sont totalement et définitivement exclus.

La demande d'expulsion de la Mairie - requête du 29 Novembre 2010 - a été suivie par le Tribunal de Grande Instance de Bobigny dans son Ordonnance du même jour. Cette décision a été rendue publique seulement le 20 Janvier 2011 au moyen de son affichage par la police à l'entrée du campement.

Cet affichage a provoqué le départ spontané de plusieurs familles, avant l'expulsion le 24 Janvier par les forces de l'ordre des familles qui étaient restées sur le campement.

En période hivernale, il est donc possible de mettre à la rue, hors d'habitations déjà précaires des familles entières dont de nombreux enfants.

Cette expulsion soi-disant humanitaire augmente la précarité des personnes qui maintenant errent dans d'autres communes et/ou d'autres départements. Elle réduit à néant les liens établis, le suivi médical, entraînant des risques graves, entre autres pour une jeune femme enceinte sortie très récemment de l'hôpital, ainsi que pour les enfants qui étaient suivis par Médecins du Monde.

Elle empêche également toute scolarisation des enfants, tentative déjà bien mal engagée puisque l'ouverture d'une CLIN (Classe d'Intégration pour Non-francophones) annoncée début Décembre par l'Inspection Académique, était devenue « plus de moyen pour l'ouverture d'une CLIN » en Janvier. L'inscription de quinze enfants au Service Enseignement de la Mairie le 10 Janvier par sept mamans accompagnées d'une personne d'une Comité de Soutien aux Roms, n'aurait été qu'une « pré-inscription », comptant donc pour du beurre...

Le manque de moyens de l'Education Nationale a, ici, bel et bien servi de prétexte à une interdiction de fait d'accès à l'Ecole pour ces enfants. Pourquoi pour les Roms ? Est-ce ainsi pour d'autres

populations ? Ces questions doivent être posées.

D'autres aussi doivent l'être :

Dénoncer l'insalubrité et les conditions d'hygiène est une chose, y remédier en est une autre. Ainsi pourquoi l'accès à l'eau n'a-t-il pas pu se mettre en place réellement ? Quid de l'accès à l'électricité ? De l'empierrement nécessaire du chemin d'accès et du terrain ? Etc.

Contrairement aux différentes annonces faites, la Mairie a semble-t-il laissé pourrir la situation.

Est-ce bien cela une politique de gauche ? Depuis quand une expulsion peut-elle être humanitaire sans qu'aucune solution ne soit proposée à toutes ces personnes et ce, malgré les multiples demandes et propositions du Comité de Soutien ?

Face à cela les Rroms ont engagé un recours contre l'Ordonnance d'expulsion, recours que bien évidemment nous accompagnons et soutenons.

L'audience se tiendra au Tribunal de Grande Instance de Bobigny le 31 Janvier 2011 à 9h30.

A Tremblay-en-France,

le 28-01-2011,

**Comité de Soutien aux Rroms Sevrans-Tremblay-Villepinte.**